

BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET

Date : 12/07/2023

INTITULE DE L'ACTION : Olympiades

DEPENSES (*)		RECETTES	
Location(s) (1)		Autofinancement Centre social	125
Frais de transport (2)		Participation des personnes (4)	
Boissons et alimentation	200		
Achat de fournitures (3) (à détailler)		Autres financements (à préciser)	
Achat médailles	50	Comité de quartier	50
Assurance			
Tracts, affiches	30		
		Aide demandée au PIC	1260
Taxes (SACEM)			
Divers	1155		
Lutte	320		
Boxe	360		
Lilleopirates	312		
Wellouej	163		
Personnel bénévole 4 personnes	276	Bénévolat 4 personnes	276
SOUS TOTAL DES DEPENSES ENGAGEES	1711		
Financement d'un autre projet (5)			
TOTAL	1711	TOTAL	1711

(*) **Les dépenses doivent être justifiées par des devis**

(1) Si le local d'une association est utilisé, s'assurer que cette association est protégée pour la fête que vous organisez

(2) Pour les voyages collectifs, les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents)
- être couverts par une assurance
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle comme le précise le règlement intérieur

(3) Seul le matériel consommable est pris en compte (petit matériel servant à organiser la fête, papier, colle,...)

(4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement les bénéficiaires du projet, et les usagers doivent nécessairement participer au projet.

(5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le montant.